

**Zeitschrift:** Journal suisse d'apiculture  
**Herausgeber:** Société romande d'apiculture  
**Band:** 48 (1951)  
**Heft:** 1

**Rubrik:** La vie de nos sections

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 24.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Garnir les tartelettes de ces rondelles après en avoir saupoudré le fond avec de la chapelure (biscottes pilées). Arroser le tout avec le sirop (miel et rhum) restant.

On compte deux bananes moyennes pour six tartelettes.



R. MIELLET,

*Du Syndicat Apicole Haut-Saônois.*

## LA VIE DE NOS SECTIONS

### Walther Rufener

Notre section de Grandson et Pied du Jura, le 2 décembre 1950, à Baulmes, a rendu les derniers honneurs à M. Walther Rufener, âgé de 39 ans. De nombreux gymnastes de Vuitebœuf et d'Yverdon participaient à la cérémonie.

Après avoir été longtemps malade, notre ami avait pu reprendre partiellement son activité. Puis l'insidieuse maladie l'avait repris et avait eu raison de cette belle nature d'élite, prometteuse.

Gymnaste enthousiaste, enfant de Vuitebœuf, notre ami avait contribué en qualité de membre fondateur, puis comme moniteur, à imprimer un bel essor à la société de son village.

M. Rufener fréquentait assidûment nos assemblées d'apiculture, cherchant à s'instruire et serait devenu un excellent ami des abeilles si la santé le lui avait permis.

Membre dévoué, toujours bienveillant et serviable, c'était une belle nature qui créait autour de lui un climat de cordiale amitié.

A son épouse dévouée, ainsi qu'à ses deux fillettes, les membres de la Société d'apiculture de Grandson et Pied du Jura présentent leurs sentiments affectueux et leur sympathie chrétienne.

V. CLÉMENT.

### Section des Alpes

*Assemblée générale d'automne 1950.* Elle eut lieu à Villeneuve (Vd) le dimanche 12 novembre par une journée de pluie ininterrompue. Malgré cela, participation réconfortante et inespérée, puisque la liste de présence porte 82 signatures. M. le président en est confondu. Ses remerciements vont à chacun, mais en particulier à ceux qui sont venus des confins du territoire. M. Const. Auberson, autrefois apiculteur à St-Cergue, fixé actuellement à Genève, qui a bien connu le maître Bertrand et même travaillé dans son propre rucher, est parmi nous.

La partie officielle est rondement menée. Notre effectif à fin d'exercice se monte à 322 membres en régression de 14 unités sur l'an passé. Mais il faut déjà compter pour 1951 sur quelques démissions reçues et sur 3 décès au cours de 1950. L'assemblée ratifie l'admission de 5 nouveaux membres dès le 1er janvier 1951.

Les comptes sont acceptés sur avis favorable de la commission de vérification. Ils accusent une diminution de fortune de Fr. 203,09. Le compte de pertes et profits mentionne un boni d'exercice de Fr. 22,46. Un fonds spécial destiné à l'achat d'un meuble pour serrer nos archives a été constitué et doté d'un premier versement de Fr. 200.—. Enfin, le compte spécial de graines et plantes mellifères que dirige Mme Delacrétaz-Massard se monte à ce jour à Fr. 148.—.

Le Comité reçoit l'investiture pour une nouvelle période avec M. Fankhauser à la présidence. M. Ed. Fellay, d'Aigle, qui était démissionnaire, après une collaboration de 7 ans, est remplacé par M. Jean-Louis Gex, d'Yverdon.

Les statuts de la Section datant de 1925, ne sont plus en harmonie avec ceux de la Romande. Le Comité a élaboré un projet nouveau qui est soumis à l'étude d'une commission de 5 membres.

Après quelques communications du président et des propositions individuelles d'ordre essentiellement interne, la partie officielle est close.

Une courte pause est autorisée, après quoi M. Fankhauser présente M. l'abbé Eug. Picard, curé à Vuisternens en Ogoz, à l'assemblée. En termes choisis, il le remercie d'avoir répondu si promptement à son appel et d'avoir consenti à venir nous parler de « *l'apiculture en Ukraine et comment je l'ai vue s'y pratiquer* », depuis sa région du Gibloux et en dépit d'un temps où l'on regarderait à deux fois avant de mettre un chat au dehors.

Puis, sans artifices de langage, dans le ton familier, il caractérise tout d'abord l'Ukraine du point de vue géographique, ethnique, climatologique et politique.

Population slave, bien constituée, douce et religieuse, un peu fataliste ; ignorante, écoles inexistantes, en retard de 50 à 100 ans.

La terre appartient à la noblesse. Le paysan travaille pour son seigneur qui le paie en espèces et en nature suivant le cas ; il demeure dans une maisonnette en torchis, avec un jardin et une bonne pièce de terrain alentour. Il est joyeux, malgré son humble condition et chante volontiers en partant au travail. Il ne paie aucun impôt.

L'Ukraine est le pays des grandes prairies naturelles et des immenses forêts composées surtout de hêtres, de bouleaux, de charmes, de tilleuls et de merisiers. Son climat est carrément continental : —15, —20, —25 degrés et même plus en hiver, contre +25, +35 et même davantage, à l'ombre, en été. Le printemps et l'automne sont quasi inexistant.

Cela dit, il aborde ensuite la question apicole de ce pays. Apiculture forcément primitive. Pas de société et partant pas d'organisation ; c'est l'empirisme total, la routine absolue. Pourtant, une revue apicole existait, dirigée par un ancien ami de Bertrand (aujourd'hui sûrement décédé), mais elle était fort peu répandue à cause du manque d'instruction.

Comme ruche, le vulgaire tronc d'arbre évidé se voyait bien par-ci, par-là, mais on lui préférait un modèle en planches, avec cadres mobiles établis en bâties froides, se rapprochant du type Burki-Jeker. La caisse s'ouvrait par le côté. Sous les cadres se trouvait un espace libre d'une quinzaine de centimètres de hauteur, presque toujours libre de constructions adventives. Le trou de vol était percé à environ un tiers au-dessus de la base des rayons. Cette ruche ne comprenait pas de hausse. On prélevait les cadres des côtés pour l'extraction du miel.

La race d'abeille du pays, c'est la commune. Il y a aussi la noire, mais elle est moins répandue. L'italienne a été essayée ; elle n'a pu résister à cause du trop long confinement hivernal.

C'est vers le 20 mars que les ruches sont replacées sur leurs supports de plein air. Et elles y demeureront jusqu'au milieu de novembre. D'abord faibles, ces colonies se referont assez rapidement, car les retours de froid là-bas sont inexistant. En général, elles seront en bonne forme à l'arrivée de la miellée qui débute dans la seconde quinzaine de mai pour se poursuivre jusqu'au 15 juillet. Durant ce temps, l'apiculteur pourra extraire plusieurs fois, sans même attendre que le miel soit mûr ; souvent, il saignera à blanc ses ruchées, sans qu'il leur en résulte le moindre dommage.

Il obtiendra en premier lieu le miel de cerisier sauvage, miel taxé de splendide, puis celui de tilleul, miel liquide, blanc, bien inférieur au nôtre, enfin le miel de trèfle blanc.

Le nectar récolté sur le sarrasin, mêlé parfois à des exsudations extraflo-  
rales, constituera la seconde miellée et fournira aux ruchées l'approvisionnement d'hiver, miel noirâtre, pas fin, mais cependant parfait comme vivres d'entretien. Le sirop de sucre et les nourrisseurs sont choses inconnues.

Là où l'extracteur existe, il est des plus rudimentaires : un simple tonneau défoncé, muni à l'intérieur d'une cage grillagée non moins simple et qu'on tourne à l'aide d'une manivelle sans dispositif multiplicatif de vitesse. Là où il fait défaut, c'est la pressuration à la main qui y supplée.

Les rendements sont bons ; il est commun d'avoir des moyennes de 20 à 30 kg.

Le miel, qui a à peu près la même valeur marchande que le sucre, est rarement vendu. Il sert à édulcorer les plats doux. Il sert aussi à préparer de l'hydromel pour remplacer le vin qui est hors de prix en Ukraine. On le transforme aussi en eau-de-vie.

La cire gaufrée est inconnue. Les essaims sont établis sur des amorces. Sans aucun secours, ils font leur édification cirrière et leurs vivres. Nus, ils valent 2 à 3 francs de notre monnaie.

L'hivernage est impossible au dehors, à cause de l'extrême rigueur de l'hiver. Avec la fin de novembre, il est donc nécessaire de mettre à l'abri, durant les 4 mois rigoureux, les ruchées pour les retrouver vivantes au renouveau.

Les petits exploitants les disposent sous un couvert, tout contre la demeure, trous de vol face à face et ouverts, et le tout disparaît sous une bonne couche de feuilles d'arbres. D'autres les descendent en cave ; là, avec une température moyenne de +8 degrés, la consommation sera pratiquement nulle et l'hivernage parfait. Les gros propriétaires doivent recourir au silo. Ils creusent à cet effet de longues tranchées assez profondes, descendant en terre les ruches précautionneusement, les rapprochent trou de vol contre trou de vol, recouvrent les toits d'un lit suffisant de paille de seigle, puis comblent le fossé par 20 à 30 cm. de terre.

M. Picard, qui a pratiqué là-bas l'apiculture avec des Dadant, n'a pas obtenu avec ce modèle un hivernage aussi satisfaisant. Il n'en peut donner les raisons, mais tend à penser que la forme et l'agencement de la ruche ukrainienne y sont pour quelque chose.

Le sympathique conférencier conclut en disant qu'il n'est pas venu au milieu de nous pour nous apporter des conseils et des directions, mais pour nous narrer ce qu'il a vu et retenu là-bas, durant un séjour d'une dizaine d'années, fait avant et pendant l'autre période de guerre. Il pense que si ces souvenirs égrenés sans prétention peuvent avoir quelque utilité, c'est pour nous montrer plutôt ce qu'il ne faut pas faire.

Comme il fallait s'y attendre, son exposé recueillit de vifs applaudissements. M. le président ne manqua pas de lui dire combien il intéressa chacun et derechef lui exprima la gratitude de toute l'assemblée.

Du 17 décembre 1950.

A. PORCHET.

### Commémoration du 60e anniversaire de « Erguel-Prévôté » Sonceboz, le 30 novembre 1950

La rencontre d'automne des apiculteurs avait une importance particulière cette année ; il s'agissait de fêter les soixante ans d'existence de la section.

Sous l'experte direction de M. Jecker, notre actif président, nous liquidons les affaires administratives après avoir salué sept des dix-sept vétérans que compte notre section.

Plusieurs de ces messieurs s'étaient fait excuser, d'aucuns avec beaucoup de cœur, formant des vœux ardents pour l'avenir de notre cher Erguel-Prévôté.

Nous avions à cœur de fêter M. Emmanuel Farron, membre fondateur d'il y a soixante ans, le seul vieillard pouvant transmettre de vive voix les « enseignements de la première heure ». Une fleur lui est offerte en témoignage de reconnaissance pour son dévouement à la cause apicole, à notre section, à l'apiculture romande.

Ensuite, nous sommes mis au courant des difficultés rencontrées dans la perception des cotisations de l'assurance loque. Certains membres se font tirer l'oreille quand il s'agit de payer la modeste contribution. Puis les cas subven-

tionnés font l'objet d'un court rapport de la part du président. Le traitement contre l'acariose sera repris en temps et lieu. On nous dit qu'une cartothèque est en élaboration au sein de la romande. Une fiche spéciale a été imprimée dans ce but. Ce classement permettra à nos organes romands de travailler avec plus de facilité.

La mortalité excessive des abeilles dans une certaine région de Moutier est sérieusement à l'étude, au sein du comité comme au Liebefeld. Nous n'avons pas encore de renseignements suffisants pour porter un jugement.

On décide d'étudier la création d'une collection de plaques (matrices) permettant d'adresser les convocations à la machine afin de soulager le secrétaire dans son travail. Puis, le président donne la parole à M. Wiesmann, président d'honneur, dont la présence parmi nous (n'a-t-il pas été longtemps malade ?) nous réjouit. M. Wiesmann rappelle la manifestation du cinquantenaire, il relate l'activité de la société pendant la dernière décennie : notre histoire moderne ! M. Bohnenblust, auquel nous devons tant, rappelle aussi de bien intéressants souvenirs et nous le remercions également pour son grand dévouement.

Malheureusement, il semble que les sociétaires n'ont pas lu la convocation dans le Journal. Nous ne sommes que trente dans la salle du Café Fédéral ; il y a dix ans, nous étions deux cents. C'est l'hiver, la salle est grande, le poêle est bien loin, le soleil s'est déjà caché derrière Chasseral (aussi, pourquoi bâtir Sonceboz à l'envers ?) ; on déménage dans la salle du café qui est libre. Le calorifère tout proche nous enveloppe d'une douce chaleur, la séance continue.

Mais, si la première partie de notre assemblée traita de questions administratives, la seconde, la plus importante, était réservée à la célébration, bien modeste il est vrai, du soixantenaire.

Il appartenait à M. Emmanuel Farron, instituteur retraité, ancien président, membre du Comité central romand pendant 50 ans, de nous dire les débuts de la section Erguel-Prévôté, l'aînée des sections du Jura. Ainsi, nous apprenons que ce fut en descendant les gorges de Court en compagnie d'un ami apiculteur que notre vétéran, âgé actuellement de 88 ans, prit la résolution de cultiver des abeilles. Il s'y lança sans connaissances aucunes, sans expérience, comme cela, au petit bonheur, car les apiculteurs travaillaient d'une manière empirique, chacun cherchant à bien faire. Lui aussi chercha à bien faire et il fit bien. Il acheta un essaim qu'il paya cinq francs, c'était le prix admis, qu'il soit primaire, secondaire, tertiaire, etc. Il le mit en ruche et... Vouserez le magnifique petit travail dont nous avons eu la primeur à Sonceboz. Petit travail alerte et gai, comme M. Farron sait le faire. Petit travail qui paraîtra dans le Journal si la rédaction, et nous ne doutons pas qu'elle le fasse, accepte de le publier.

Nous avions demandé à un autre vétéran de nous présenter un aperçu traitant de la marche de la section au cours des douze lustres passés. C'était M. Alfred Paroz, 59 ans d'activité, juge à Saicourt, qui avait accepté de compiler les archives. Il releva les actes de services des différents présidents, des secrétaires et caissiers de la section. Nous assistons alors à un défilé de noms accusant qui 25 ans d'activité au sein du comité, qui 20 ans, 19 ans, 15 ans. Les dévouements ne se comptent plus parmi la cohorte des apiculteurs donnant leur temps, leur savoir et leur peine pour assurer la bonne marche de la société. Beaux exemples pour les jeunes entre les mains desquels repose l'avenir d'Erguel-Prévôté, mais aussi quelle moisson de membres puisque la section en compte 326, formant ainsi le plus fort contingent de toute la Suisse romande.

Un autre vétéran, M. Bourquin, de Sonceboz, âgé de 74 ans, nous raconta de très vieilles histoires. Les histoires de... son grand-père. Elles étaient très jolies, ces histoires du bon vieux temps.

Ainsi les vétérans furent fêtés, M. Farron en tête avec ses 60 ans de sociétariat, puis 3 comptant 50 ans, puis 13 avec 35 ans, 28 avec 25 ans. Ils n'étaient pas tous présents, mais la section leur est reconnaissante pour leur fidélité.

Il appartenait à un tout jeune membre, M. Béguelin, de Moutier, de proposer qu'on acclamât M. Farron membre d'honneur de la section, ce qui fut fait séance tenante, car nous avions l'impression de réparer un oubli impardonnable, nous nous en excusons encore auprès de notre vénérable membre fondateur.

Une petite collation fut offerte aux vétérans afin de les fêter un peu, comme il se doit.

La célébration des 60 années de notre section fut bien modeste, mais il faut se souvenir que les véritables apiculteurs sont modestes, la contemplation de la nature nous incite à l'être.

P. BOREL.

### Fédération vaudoise des Sociétés d'apiculture Assemblée ordinaire des délégués

Dimanche 11 février 1951, à 14 h. 15, au Restaurant de la Cloche, Grand-Pont, à Lausanne.

#### Ordre du jour :

1. Contrôle des délégués.
2. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée des délégués.
3. Rapports : a) du président ; b) du caissier ; c) des vérificateurs des comptes pour l'exercice 1950.
4. Désignation des sections vérificatrices pour 1951.
5. Assemblée générale pour 1951.
6. Budget 1951 et fixation de la cotisation annuelle — Le Comité propose de la maintenir à fr. 0.40.
7. Etat sanitaire dans le canton par M. Valet, inspecteur cantonal.
8. Désignation d'un candidat au Comité de la S.A.R. — M. Valet reste candidat.
9. Divers.
10. Propositions des sections et individuelles.

Les sections qui auraient des propositions et des vœux à présenter à l'assemblée sont priées d'en envoyer le texte à l'avance au comité.

Les sections vérificatrices, Jorat et Haute-Broye, sont invitées à envoyer sans faute un de leurs membres à la séance de vérification des comptes, fixée le même jour, à la Cloche, à 10 heures du matin.

Les sections qui voudraient organiser la prochaine assemblée générale sont priées de s'annoncer à l'avance au comité.

Le président : A. Gonet.

Le secrétaire : J. Thurler.

### Société romande des apiculteurs-éleveurs

Les cotisations perçues ces jours derniers par le caissier de l'A.R.A.E. ne sont pas les cotisations de 1950, mais bien celles de 1951 ; celles de 1950 ayant été encaissées au printemps passé. Nous pensons que les membres de l'A.R.A.E. auront rectifié d'eux-mêmes.

\* \* \*

L'A.R.A.E. met au concours la fabrication de ruchettes de fécondation de 3 1/4 de cadres D. B., D. T. ou Burki. Ces ruchettes sont destinées au transport par la poste, elles doivent être légères et peu encombrantes. Les nourrisseurs devront être construits pour recevoir du candi et non du sirop. Les échantillons peuvent être envoyés au Président R. Curty, En Calamin, YVERDON, jusqu'au 15 janvier. Passé ce délai, le comité de l'A.R.A.E. choisira celles qui seront à même de donner satisfaction. Les échantillons seront retournés à leur propriétaire.

\* \* \*

L'A.R.A.E. se fait un devoir de remercier publiquement les sections qui ont bien voulu lui apporter une aide financière. C'est avec plaisir que nous avons reçu leur oblige.

Le Président : R. CURTY.

## **Section du Gros de Vaud**

Assemblée générale le dimanche 28 janvier 1951, à 13 h. 30 à l'Hôtel de Ville d'Echallens.

### *Ordre du jour :*

Réception de nouveaux membres.

Opérations statutaires.

Renouvellement du Comité.

Conférence par M. Ruckstuhl.

Invitation cordiale à tous les possesseurs d'abeilles.

Policez-le-Grand, 14 décembre 1950.

*Le président : MERMOUD.*

## **Société d'apiculture de Lausanne**

L'assemblée générale d'hiver est convoquée pour le dimanche 21 janvier 1951, à 14 h. 30, à l'Ecole Normale, place de l'Ours, à Lausanne.

L'ordre du jour impose l'heure exacte pour l'ouverture de cette assemblée.

*Ordre du jour :* Procès-verbal. — Admissions. — Rapports. — Nomination de la commission de vérification pour 1951. — Conférence de M. le professeur de Beaumont, sur *La vie des guêpes et de quelques autres insectes sociaux*.

Visite de l'Institut Galli-Valério, partie réservée à l'apiculture.

Le Comité espère que l'autorité du savant qui vient à nous attirera un nombre important de sociétaires. Nous les prions d'inviter leurs amis isolés.

*Le Comité.*

## **Société genevoise d'apiculture**

Réunion amicale : lundi 8 janvier 1951, à 20 h. 30 précises, au local : Rue de Cornavin 4.

Sujet : « L'humour au rucher », récits anecdotiques, dégustation du gâteau des rois.

## **Société d'apiculture La Côte Neuchâteloise**

L'assemblée générale annuelle est fixée au dimanche 21 janvier 1951, à 14 h. 20 au CERCLE LIBÉRAL (au 1er étage à droite).

*Ordre du jour :* 1. Admission, démissions ; 2. Procès-verbal ; 3. Rapports du président, du caissier et des vérificateurs de comptes ; 4. Nominations des président et vice-président, du caissier et des autres membres du comité, des vérificateurs de comptes, des délégués de la Fédération Neuchâteloise et de la Romande, à Lausanne ; 5. Examen des statuts de la Section et nomination d'une commission pour l'étude des modifications à apporter aux dits statuts ; 6. Fixation de la cotisation pour 1952 ; 7. Divers.

P.-S. — Les membres ayant 30 ou 35 ans de sociétariat, sont instamment priés de s'annoncer auprès du président, M. Ed. Auberson, Les Ravières, Vauseyon-Neuchâtel (Tél. 5 16 29) en lui indiquant la date d'admission.

*Le Comité.*

## **TARIF DES ANNONCES**

PAGES DE COUVERTURE:  $\frac{1}{1}$  Fr. 110.-

PAGES INTÉRIEURES:  $\frac{1}{1}$  Fr. 100.-,  $\frac{3}{4}$  Fr. 85.-,  $\frac{1}{2}$  Fr. 60.-,  $\frac{1}{4}$  Fr. 30.-,  $\frac{1}{8}$  Fr. 15.-

Dernier délai de remise des annonces : le 16 de chaque mois.

S'adresser à M. Meunier, président, Martigny-Bourg  
jusqu'à nouvelle décision.